

Honoraires au 2019 – 2020
HONORAIRES DE TRANSACTION

L'IMMOBILIER D'ANTOINE - SARL ANTOINE BONARDOT

Gérant : M. Antoine BONARDOT

41 Rue Francisque Bonnier – 38200 VIENNE

RCS VIENNE B 499 901 817 – SARL au capital de 5000 Euros

Tél : 04 74 87 60 30 – GSM : 06 08 28 70 20 –

Email : antoinebonardot38@orange.fr

Titulaire de la carte n°2073, délivrée par la préfecture de l'Isère, portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce », garantie par la GALIAN – PARIS, sous le n°40 023 D pour un montant de 120 000 €, titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n°80800074706 ouvert auprès de la Banque Populaire à Vienne.

VENTES :

Rémunération TTC

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT de la TRANSACTION	LOCAUX à USAGE D'HABITATION	LOCAUX à USAGE PROFESSIONNEL	TERRAINS à BÂTIR
Jusqu'à 50 000 Euros	10 %	10 %	10 %
Jusqu'à 100 000 Euros	7 %	7 %	7 %
Jusqu'à 200 000 Euros	6 %	6 %	6 %
Jusqu'à 350 000 Euros	5 %	5 %	5 %
Jusqu'à 3 000 000 Euros	4 %	4 %	4 %

Rémunération de l'Agence à charge VENDEURS sauf convention expresse différente entre les parties (Indiquée au Mandat)

Rédaction Avis de Valeur : 150 Euros ttc soit 125 Euros Ht*

(Déplacement, Visite du bien, métré du Bien, rédaction de l'Estimation et courrier/Mail)

*Montant indiqué pour un bien individuel à usage d'habitation ou un Lot de copropriété à usage d'habitation